

10 C.

# Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	50 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	75 cent.
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La grève des cheminots a avorté. Elle devait échouer devant la volonté absolue du pays, unanime à se dresser contre les extrémistes. — Rien dans la situation privilégiée des cheminots ne justifiait la manœuvre criminelle. — Les travailleurs boches, eux, se prononcent pour un travail intensif. — La déclaration de Lloyd George : « la communion est parfaite » entre les Alliés.**

La grève des cheminots a avorté. Les révolutionnaires en sont pour leur vilaine action de mauvais Français. Aussi bien, l'échec était annoncé, dès la veille du mouvement, par M. Peschaud, secrétaire général de la C<sup>o</sup> d'Orléans qui avait démontré le caractère révolutionnaire de la grève et qui avait affirmé le loyalisme de la très grande majorité des cheminots.

Le résultat escompté n'était donc pas douteux devant la véhémence protestative du public, l'éternel sacrifice, qui se lasse d'être brimé par les violents. L'année dernière, à la veille du 1<sup>er</sup> mai, l'Union des Syndicats de la Seine demandait aux travailleurs de manifester dans la rue ; cette année, la même Union prêchait la prudence ; elle se déclarait hostile à tout mouvement « pouvant donner lieu à des collisions avec la force armée ».

Cela seul permettait d'entrevoir le résultat actuel. Il y avait, dans cette attitude nouvelle, un signe des temps. La colère des masses, excédées, en imposait aux meneurs ; ils redoutaient la protestation unanime d'un public qui en a assez et qui se révolte contre les farceurs qui exploitent la crédulité des fous.

Le pays veut l'ordre ; il veut la liberté du travail parce que l'immense majorité de la nation entend se mettre résolument à la besogne pour refaire une France prospère, ce qui assurera le bien-être à tous.

Aussi, quand la C. G. T., appuyant un mouvement qu'elle désapprouvait, écrivait : « les cheminots ont été contraints à la lutte », elle savait bien qu'elle avançait une contre-vérité, jugée nécessaire pour entraîner les masses.

Mais les affirmations ne suffisent pas pour tromper le peuple. Ce dernier sait bien que les cheminots ont une situation privilégiée et que rien ne saurait justifier leur grève néfaste pour la nation.

Quel est le travailleur de l'industrie qui, comme le cheminot :

- rébâtit à un salaire élevé ;
- est à l'abri de l'arbitraire par suite d'un statut bien défini ;
- jouit d'avantages innombrables qui améliorent prodigieusement sa situation déjà enviable ;
- sauf erreur la C<sup>o</sup> lui assure les soins médicaux et pharmaceutiques ;
- lui fournit par des coopératives ou l'Economat les vêtements à un prix réduit ;
- lui accorde des indemnités de logement et des suppléments en rapport avec le nombre d'enfants ;
- le cheminot voyage gratuitement ;
- sa famille jouit du même privilège ;
- enfin une retraite importante lui est assurée à un âge où les travailleurs de l'industrie doivent, longtemps encore, peiner et se presser.

Aucun doute, par conséquent, la situation matérielle du cheminot est excellente ; rien dans cette situation ne saurait justifier la grève criminelle qu'il a tenté de déclencher.

La C. G. T. le reconnaît en disant « que le mouvement n'est pas une question de salaire ». Le but poursuivi est purement révolutionnaire. Les intéressés l'avaient dans une de leurs affiches : l'un des buts de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai est « la suppression du traité de Versailles ».

C'est le vœu cher à tous les boches qui ont assassinés nos fils, martyrisés nos frères du nord et ravagés nos provinces. Pour les extrémistes français, le summum de la fraternité consiste à tendre la main à nos assassins d'hier. C'est un journal étranger qui les rappelle à la pudeur :

« La France saigne par mille blessures, écrit le *Berner Tagblatt*, ses provinces du Nord restent un monceau de ruines. Sa vie économique est entravée de toutes parts et par-dessus tout vient encore la baisse du franc. Pourtant en cette détresse se révèle la force intérieure du peuple français, cette force qui a été par erreur sous-estimée par l'Allemagne. La France met à la disposition de son gouvernement un prêt de plus de 17 milliards de francs ! Cela veut dire que le citoyen français en pleine confiance pour l'avenir du pays dispose de ses économies pour permettre au gouvernement de relever la vie publique et le trafic national. Les Français appellent cela « un beau geste » ; c'est en réalité beaucoup plus qu'un beau geste, c'est un vote de confiance. Qui, la France veut vivre, elle fait confiance au gouvernement qui dirige ses destinées et elle lui sait gré d'avoir, par son attitude énergique, ruiné les criminels desseins des anarchistes qui rêvaient de conduire le pays à la ruine. Le gouvernement avait du reste une

tâche facile parce qu'il avait derrière lui l'ensemble de la nation. L'opinion était unanime à faire front à une poignée de factieux, elle était unanime à vouloir soutenir les pouvoirs publics dans toutes les mesures de salut et d'ordre qui sont nécessaires.

Tant que nous serons en démocratie, disent les *Débats*, c'est-à-dire sous un régime où le suffrage universel a le dernier mot, force doit rester et restera à la loi, expression suprême de la souveraineté populaire.

Tandis que chez nous les chambardements veulent, coûte que coûte, diminuer la production, accroître les difficultés de la vie pour amener le peuple à la révolte, les cheminots allemands d'accord avec les employés des postes, dit un télégramme de Berlin, ont offert de travailler une heure de plus par jour pendant une année, pour assurer au gouvernement les ressources dont il a besoin.

Voilà un exemple que les extrémistes français feront bien de méditer. En attendant, le résultat immédiat du stupide défi des cheminots français sera, — comme l'avait laissé prévoir Bidegaray, — un amoindrissement formidable du syndicat des travailleurs du rail.

Les travailleurs consciencieux, beaucoup plus nombreux que ne le supposaient les meneurs, démissionnent par milliers.

Partout se créent des syndicats dissidents qui déclarent ne vouloir s'occuper que des intérêts corporatifs des adhérents. A Orléans, à Périgueux, à Nevers, à Saincaize, à Brive, à Montauban, ces nouveaux syndicats s'organisent et déclarent ne vouloir être affiliés ni à la Fédération des cheminots ni à la C. G. T.

Ce mouvement ne peut que grandir. Il aura la sympathie de tout le public qui saura gré aux travailleurs sérieux de fermer l'oreille aux excitations. Qu'ils rétablissent la discipline dans leurs rangs, dit M. Neveux, député de la Seine, qu'ils acceptent de collaborer à la remise en état de ce service indispensable que sont les chemins de fer, et, dans quelques années, quand le mauvais vent sera passé, le progrès, hélas interrompu par la guerre, reprendra sa marche, pour les cheminots comme pour tous les autres citoyens.

Pour essayer de parer à l'échec retentissant enregistré par les cheminots, la C. G. T. a décrété la grève générale des mineurs, des dockers et des marins. Nous espérons fermement qu'en voulant généraliser la grève, la C. G. T. réussira simplement à généraliser l'échec.

« Si, comme Fa dit M. Peschaud, le Gouvernement fait son devoir, c'est-à-dire s'il fait respecter la liberté du travail, et s'il laisse les Compagnies libres de restaurer la discipline sans laquelle il ne peut y avoir de bonne exploitation, si le public fait le sien, en prêtant son concours au Gouvernement et aux Compagnies, et en montrant aux grévistes qu'il n'accepte pas, lui qui paye, de notre part servi, le mouvement révolutionnaire tournera à la confusion des bolchevistes de France et de l'étranger. Mais, pour en éviter le retour, le Parlement devra voter au plus tôt, comme nous le lui a demandé depuis deux mois déjà, — que dis-je, depuis plusieurs années, — une loi interdisant la grève, avec des sanctions appropriées, dans les services d'intérêt public. »

De même que M. Millerand, retour de San-Remo, avait fait une déclaration devant le Parlement français, M. Lloyd George a donné son impression devant la Chambre des Communes. Il a affirmé que l'entente était absolue : « je n'ai jamais vu de communion plus parfaite », a-t-il dit.

Ce double langage a dû fixer Berlin. Nos ennemis n'ont plus aucun espoir de dissocier les Alliés et de profiter d'une fissure pour sabrer le traité de Versailles. Lloyd George a précisé ce point :

« Les membres du gouvernement allemand ne seront admis à Spa que s'ils sont décidés à négocier sur la base de l'acceptation du traité signé. »

Dès lors rien ne pouvait s'opposer à l'acceptation de la proposition de Berlin tendant à ce qu'un « échange de « vues ait lieu entre quelques délégués « allemands et étrangers, experts de la « vie économique, pour éclaircir toutes « les questions concernant les transac- « tions entre les deux pays ».

Si les délégués de Berlin sont loyaux et sincères, la conférence donnera un résultat positif favorable à tout le monde ; si les Boches continuent à faire preuve de duplicité, on brisera la et l'Entente, « en communion parfaite », saura prendre les mesures qu'il s'imposent.

A. C.

Les dernières nouvelles de la grève générale paraissent confirmer l'optimisme de la première heure.

Dans les ports, il y a un arrêt assez général, mais chez les mineurs le mot d'ordre n'a pas été suivi par la majorité.

Le Gouvernement est convaincu que les calculs de la C. G. T. seront déçus.

## INFORMATIONS

### Le 1<sup>er</sup> mai

La C. G. T. a décrété la grève générale. En conséquence, elle demande aux mineurs, aux marins et aux dockers de se mettre en grève.

La C. G. T. publie un long manifeste dans lequel elle expose son programme, la nationalisation des grands services publics.

La journée de samedi fut relativement calme. Un grand nombre de cheminots étaient à leur poste.

A la gare d'Orsay, le service était à peu près normal ; sur le réseau de l'Etat il y a eu assez de chômeurs ; sur le réseau de l'Est, le trafic était normal ; sur le Nord, tous les services furent assurés ; sur le Midi, les départs et les arrivées des trains eurent lieu. Il n'y eut des arrêts partiels qu'à Montpellier.

### Des manifestations à Paris

Des manifestations ont eu lieu dimanche à Paris, au cours desquelles des bagarres se sont produites entre manifestant et agents.

Plusieurs agents ont été grièvement blessés ; deux députés, socialistes révolutionnaires, MM. Blanc et Vaillant-Couturier, ont reçu également des contusions. On compte deux morts.

De nombreuses arrestations ont été opérées : parmi les individus on compte beaucoup d'étrangers : des espagnols, des autrichiens.

### Le bilan du 1<sup>er</sup> jour

Cent deux gardiens de la paix ont été blessés, dont six ont en traitement dans les hôpitaux. Parmi les six qui sont à l'hôpital, deux sont atteints grièvement.

Cent trois arrestations ont été opérées ; une soixantaine sont maintenues. Il y a six blessés civils dans les hôpitaux ; d'autres ne sont pas connus.

### Des sanctions

On confirme la révocation des cheminots Dejonckère, Monmousseau et Levé, qui appartiennent au personnel du réseau de l'Etat.

### Des avertissements

La Compagnie d'Orléans fait connaître au personnel que toute absence non autorisée constitue une rupture de contrat de travail de nature à entraîner la radiation des cadres de ceux qui ont abandonné leur poste.

Les autres Compagnies ont adressé un avertissement identique au personnel.

D'autre part, M. Millerand a déclaré que le Gouvernement saura, en ce qui le concerne, accomplir son devoir qui est de maintenir l'ordre et d'assurer la protection du travail.

### A bientôt les restrictions

Au ministère du ravitaillement, aucune mesure spéciale n'a encore été décidée. Si la grève des transports se prolonge, les mesures qui ont été prises lors de la précédente grève pourront de nouveau être appliquées, après entente avec le ministère des travaux publics.

### Et Trotsky recommande de travailler

On annonce de Moscou, par télégraphie sans fil, que Trotsky a rédigé un appel au travail qui se termine ainsi : « Ouvriers et ouvrières, infatigablement travaillons la main dans la main pour un avenir plus heureux et pour les générations futures ! Vive le travail, base de la vie ! »

### Victoire polonaise

L'armée rouge, battue, recule en désordre. Les Polonais ont pris un butin considérable. A Winnica, les Polonais se sont emparés de 8.000 prisonniers, 14 canons, 190 mitrailleuses.

## CHRONIQUE LOCALE

### Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Gandouly Paul : bon caporal. A trouvé une mort glorieuse le 1<sup>er</sup> janvier 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant Messnil-les-Hurlus. A été cité.

Barry Adrien : bon sous-officier. A trouvé une mort glorieuse le 17 février 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies, devant Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Barthe Paul : bon sous-officier. A trouvé une mort glorieuse le 11 décembre 1914, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies, devant Messnil-les-Hurlus. A été cité.

## ON AVISE !!!

Les journaux publient la note suivante :

« M. de Cassagnac, député du Gers, vient d'aviser M. le sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, qu'il exigeait que des sanctions soient prises contre les responsables, quels qu'ils soient, de la livraison à la consommation publique des farines avariées, de succédanés. »

Il y a donc plus que le Lot ou les tripoteurs de farines ont opéré : la lettre du député du Gers au sous-secrétaire du ravitaillement en est une preuve.

Mais ce n'est pas une consolation pour nous, Lotois, qui durant de longs mois, avons mangé de sales mixtures. Il est évident qu'il n'y a probablement rien à faire contre les fournisseurs de ces mixtures. Aussi bien elles sont digérées.

Mais si à l'avenir, on pouvait nous éviter, et si, surtout, on pouvait pincer quelques trafiquants, — ce seront toujours les mêmes probablement — qui fourniraient de mauvaises farines, le public éprouverait un bien vive satisfaction.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, la période du mauvais pain n'est pas encore passée. Les tripoteurs ont de beaux écus à amasser au détriment de la santé publique, à moins que les contrôleurs spéciaux et connaisseurs éminents des farines du bureau permanent — y en a-t-il ? — n'y mettent empêchement !!

Le sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement a des chances pour que ses mesures — s'il en prend — soient de nul effet.

Après tout, les Cadurciens et les Lotois sont en droit de le croire et de le dire. Ils ont fait l'expérience du mauvais pain pendant assez de temps ! L'estomac de certains en sait quelque chose.

L. B.

### Le 1<sup>er</sup> mai à Cahors

Le 1<sup>er</sup> mai à Cahors a été calme : aucune manifestation n'a eu lieu dans la journée.

Il est vrai que la plupart des cheminots ne chômaient pas.

Malheureusement les commerçants de Cahors ont perdu un gros bénéfice par suite de cette grève. Samedi était jour de foire, mais les trains de Montauban et de Capdenac n'étant pas arrivés, de nombreux forains n'ont pu venir dans notre ville.

Dans la soirée, conformément à l'affiche qui était placardée sur les murs, une conférence et un concert ont eu lieu à la Bourse du Travail.

Il n'y a eu aucun incident.

Les ouvriers charretiers ont chômé samedi.

### Samedi, jour de foire à Cahors

Samedi, jour de foire à Cahors, on remarquait que les principaux militants, afficheurs des placards prônant la grève n'avaient pas fermé leurs magasins ni interrompu le travail.

Les conseils donnés aux cheminots qui, en se mettant en grève, risquent d'être révoqués, n'étaient pas suivis par les agitateurs locaux.

On cite le cas du coiffeur de la rue de la Préfecture, le camarade Servan qui durant toute la journée n'a cessé de raser ou de faire raser les clients.

On dit même que des militants cheminots auraient pris la précaution quelques jours avant la grève qu'ils préconisaient samedi avec fausseté, de se trouver une petite maladie bien opportune qui ne les empêchait pas de manifester mais les mettait à l'abri des sanctions que la Compagnie a décidée de prendre contre les cheminots grévistes.

Dans tous les cas, les ouvriers camionneurs qui par la journée de samedi peuvent se rendre compte que tous les agitateurs, eux, n'ont pas perdu la leur.

### Au 7<sup>e</sup>

M. Paillade, lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie, est appelé, par le tour normal de départ, à une désignation prochaine pour un théâtre d'opérations extérieur.

### Sapeurs-pompiers

Par décision du ministre de l'intérieur, M. Romeu est nommé capitaine-commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors.

M. Mispaulié, sergent-major à la compagnie de sapeurs-pompiers est promu lieutenant.

M. Marmiesse, sous-officier à la compagnie de Cahors est promu sous-lieutenant.

M. Theil est nommé sergent.

M. Mention est nommé caporal.

Nos félicitations.

### Boys-Scouts Cadurois

Jeudi 6 à 20 h. 45 au gymnase : Topographie, par le Lieutenant Duluc ; correction des devoirs. Préparation à la sortie de dimanche prochain.

## Sur les Allées

Depuis quelques jours les enfants des écoles s'amuse à lancer des pierres dans les matonniers des Allées pour faire la chasse aux hannetons, se souciant fort peu du risque que courent les promeneurs qui passent sous les arbres.

De une heure à deux, la présence d'un surveillant ne serait-elle pas nécessaire ?

### Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil qui frappe M. Lescaze, vice-président du Conseil de Préfecture du Lot, en la personne de sa fille, décédée à Limoges où elle était directrice de l'Union franco-américaine du Foyer du Soldat.

Nous adressons à M. Lescaze, à Mme Lescaze, à la famille, nos bien vives condoléances.

### Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir à 9 heures.

M. de Monzie donne communication d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique acceptant les propositions de la ville au sujet du transfert du Collège de jeunes filles.

M. le Maire fait connaître que la restauration de la Halle sera faite prochainement, et il indique les ressources nécessaires pour solder la dépense occasionnée par cette restauration qui s'élève à 5.000 francs. Ces ressources se trouveront dans la location de la Halle restaurée pour l'emmagasinement des stocks de farines et par la location des murs pour les affichages des réclames commerciales.

Plusieurs demandes de sursis d'incorporation, de soutiens de famille reçoivent un avis favorable.

Une demande de conduite d'eau formée par l'Hôtel Terminus est renvoyée à la Commission des travaux publics.

Une demande d'augmentation de salaire en faveur des femmes de service des écoles publiques est adoptée.

Une demande tendant à l'installation de l'électricité au Lycée Gambetta est adoptée.

La question des magasins communaux, installés rue du Président-Wilson, qui ont rendu de grands services à la population cadurcienne est posée.

Doit-on les maintenir ou les supprimer ? M. Tassart conclut en demandant qu'on liquide les marchandises contenues dans ces magasins.

M. Huard déclare que ces magasins font double emploi avec la coopérative militaire.

Les magasins seront liquidés.

Renvoyée aux Commissions réunies une demande de M. Faillères pour l'achat du terrain communal en face le magasin des tabacs.

M. Bailly, qui a découvert le sarcophage que l'on peut voir sous le péristyle de la Mairie, demande une indemnité de 3.000 francs. Renvoyé à la Commission des finances.

M. Teyssonières propose de voter une subvention de 150 francs en faveur du Comité du Lot des Mutiles. Adopté.

M. Gayet propose que divers travaux soient exécutés pour la réparation du mur du cimetière de Lacapelle. Adopté.

Il propose de mettre en vente pour le prix de 35.000 francs une partie de l'immeuble du Vieux Palais de Justice.

Le Conseil adopte un projet de réglementation en ce qui concerne la Bibliothèque municipale. La bibliothèque sera ouverte au public, à dater du 3 mai, de 10 heures à midi et de 3 heures à 7 heures ; le dimanche, de 9 heures à midi.

La question du dépôt des ordures ménagères est examinée. Il est bien entendu qu'il ne faut plus les déposer sur la calle du quai de Regourd. On cherche un nouvel emplacement. Pour l'instant, on les déposera derrière le chemin de l'Abattoir.

Le statut des fonctionnaires communaux est adopté. Pour payer l'augmentation des salaires, ces fonctionnaires cinquante centimes additionnels sont votés.

M. Tassart fait observer que l'augmentation des salaires en faveur des employés communaux aura comme conséquence pour la municipalité d'exiger que ces ouvriers travaillent davantage, car jusqu'à ce jour la Municipalité embauchait des vieux auxquels on confiait un travail peu pénible.

M. Sarrait dit, en effet, que le service de la voirie est mal fait. Ainsi, le devant de l'immeuble où il habite rue Larroumet n'est pas nettoyé, et le Cours de la Chartrouse qu'il traverse pour se rendre à son service à la gare, est dans un état déplorable. Il demande que les ouvriers municipaux fassent leur service.

M. Ressayier se plaint de ce que la Poste ne fasse pas distribuer les lettres le dimanche à Cahors.

M. Dulac émet le vœu que les foires de Cahors soient fixées les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois, à l'exception des mois de janvier, juin, août et novembre. Adopté.

M. de Monzie fait connaître que le prix du pain sera augmenté.

M. Ressayier demande que les chiens portent une plaque au cou.

La séance est levée à 25 heures.

## Conseil général

Séance du 3 mai 1920

La session du Conseil Général s'est ouverte lundi matin à 10 heures 1/2, sous la présidence de M. Larnaudie, vice-président.

Étaient présents : MM. Larnaudie, Jardel, Fontanilles, Ayrolles, Tassart, Gélis, Filhol, Bouat, Loubet, Laparra, de Lapize, Cambornac, Lacaze, Guilhem, Bénéche, Limes, Delpon, Pradines, de Monzie, Valat.

M. Larnaudie prie M. le Préfet de vouloir bien intervenir auprès de l'Administration des Contributions indirectes au sujet des bouilleurs de cru du Lot.

Il arrive trop souvent que de très bonne foi, les bouilleurs de nos communes sont passibles de contraventions. Or, l'administration applique contre eux les règlements avec la dernière sévérité.

On considère trop nos bouilleurs comme des fraudeurs. Et les amendes qui leur sont infligées sont excessives.

M. Lacaze fait observer que l'administration s'en tient au règlement, et que ce règlement ne peut être modifié qu'en haut lieu.

Le Conseil adopte un vœu tendant au relèvement, par l'Etat, de l'indemnité allouée aux communes pour la location de l'immeuble occupé par le facteur receveur.

L'indemnité est de 200 francs par an. Or, les propriétaires exigent une augmentation du prix du loyer. Ce sont des frais excessifs à la charge de la commune.

M. Loubet appelle l'attention du Préfet sur la situation qui est faite aux bouilleurs de cru du département. Il demande que le nombre de postes de distillation soit augmenté.

L'administration objecte qu'elle n'a pas assez d'employés pour contrôler ces postes. Il suffirait, dit M. Loubet, de désigner les receveurs ruralistes. Dans d'autres départements, on désigne même les gardes champêtres, c'est-à-dire tous agents assermentés.

Après des observations de MM. Bouat, Lacaze, Delpon, le vœu est adopté.

Un vœu de M. Jardel tendant à ce que les jeunes soldats soient affectés à une garnison la plus proche de leur résidence est adopté.

Un vœu tendant à ce que l'Etat vienne en aide aux communes pour la réfection des chemins vicinaux est adopté.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

### Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. de Monzie.

Étaient présents : MM. de Monzie, Jardel, Ayrolles, Cambornac, Rey, Fontanilles, Valat, Gélis, Filhol, Constant, Roussille, Loubet, Laparra, Coulon, de Lapize, Pradines, Bénéche, Limes, Rouma, Lacaze, Guilhem, Larnaudie, Delpon, Bouat, Orliac, Tassart.

M. Fontanilles émet un vœu tendant à ce que le prix de visite des médecins pour l'assistance soit identique dans les départements limitrophes au prix du Lot.

Sur la demande des Commissions administratives des hospices, le Conseil vote le relèvement du prix de sépulture pour les indigents.

M. Lacaze propose de donner acte à M. le Préfet de la création d'une troisième division à la Préfecture, création qui aura lieu dans 1 ou 2 ans.

Acte est donné.

MM. Lacaze et Orliac sont désignés pour faire partie du jury du concours pour l'admission d'employés des sous-préfectures.

La pension de Mme Ségol, veuve du regretté chef de bureau de la Préfecture est fixée à 834 francs.

Le Conseil approuve le statut relatif au salaire des fonctionnaires de la Préfecture. Un supplément de 1.000 francs est voté pour frais de bureau de l'Inspection académique.

Le Conseil renvoie à la session d'août une demande de crédit en faveur des instituteurs qui préparent les enfants pour les concours d'Ecole normale d'instituteurs ; une demande de 200 fr. en faveur des greffiers des tribunaux de première instance, à titre d'indemnité pour l'Assistance judiciaire ; une demande d'un crédit de 4.000 francs pour l'achat de 400 volumes de « l'Histoire populaire du Quercy ».

Le Conseil décide que le traitement de M. Sasmayoux, concierge du Tribunal, sera fixé à 5.000 francs.

Un demande d'indemnité pour les menues dépenses et frais des parquets de Cahors, Figeac et Gourdon est adopté.

Renvoyé à août une demande de traitement formée par M. Couaillac, garçon de bureau des Ponts et Chaussées.

Le Conseil donne mandat au Préfet de liquider la pension de retraite d'un employé de Préfecture.

Au sujet de l'Office départemental de placement, auquel le département alloue 1.000 francs, M. Lacaze déclare que le rôle de cet Office est nul. Le Conseil général devrait décider la fusion de ce service avec l'Office municipal ou avec un service de la Préfecture. La question sera tranchée par le Préfet.

M. Laparra propose d'accepter les transactions, offertes pour le paiement des frais d'internement d'aliénés à l'Asile de Leyme. Adopté.

Il propose d'allouer le legs Grandou

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 52.  
LA GREVE GENERALE  
Les arrestations

On ne signale, ce matin, à la préfecture de police, aucune nouvelle arrestation. Mais il est probable que certains mandats d'arrestation pourront être exécutés d'ici peu.

## L'extension du mouvement

Malgré les signes de nervosité que manifestent quelques syndicats extrémistes du bâtiment et de la métallurgie, il n'est pas question, à la C. G. T., pour le moment, d'une extension du mouvement gréviste en dehors du cartel.

## Chez les porteurs de journaux

Une nouvelle grève a éclaté ce matin, celle des porteurs de journaux et tenanciers de kiosques. Les deux tiers des kiosques des boulevards et des grandes voies centrales sont fermés.

## Dans les chemins de fer

La situation continue à se stabiliser dans les chemins de fer, notamment sur le P.-L.-M. et au P.-O. où on ne signale que quelques nouvelles défections.

## Chez les mineurs

Par contre, chez les mineurs, la grève, limitée au début à quelques centres, paraît devoir s'étendre à d'autres bassins.

## Dans les ports

De Bordeaux : Ce matin, la grève des inscrits est générale, celle des dockers n'est encore que partielle. Le ravitaillement va être assuré par des équipes spéciales de travailleurs.

## Négociations

Le bruit avait couru que des négociations secrètes avaient été engagées entre le gouvernement et la C. G. T. Ce bruit est sans fondement.

## Au Mexique

De Washington : Les forces révolutionnaires mexicaines sont arrivées dans les faubourgs de Mexico.

## SERVICE DE NEUVAIN

Monsieur et Madame DELBERT, née HERMAIN, Mademoiselle Marie HERMAIN, Monsieur et Madame TESTET, les familles SQUIER, MIQUEL et tous les autres parents informent leurs amis et connaissances qu'un service de neuvaine aura lieu Mercredi, 5 courant, en l'Eglise Cathédrale, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de :

Mademoiselle Yvette HERMAIN

## Sauzet

### Changement de foire.

En raison de la fête de l'Ascension la foire de Sauzet tombant ce jour-là, se tiendra la veille mercredi 12 mai.

## Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE  
Et son supplément illustré  
Paraissant le samedi

Sommaire du numéro du 1<sup>er</sup> mai 1920  
Robert Pinot, la Confédération Générale du Travail et les idées proudhoniennes. — John Galsworthy, la Fleur Sombre (V). (Traduit de l'anglais par Maurice de Coppet). — Marie-Louise Pailleur, l'Évolution du roman américain. — Paul Bureau, Huit milliards d'impôts nouveaux. — René Ferdinand, un poète mort au champ d'honneur : Jean-Marc Bernard, Dauphiné.  
Propos et documents : La Vie de la Semaine, Le Courrier de Péranger. — Revue des revues françaises, par Jean d'Elbe. — Memento bibliographique, par Max Buteau. — L'éducation physique, par D. Strohl. — Les Éléances et la Mode.

TARIF DES ABONNEMENTS  
1 an 6 mois 3 mois  
Paris et dép. .... 40 fr. 21 fr. 11 fr.  
Etranger ..... 48 fr. 25 fr. 13 fr.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie.

## LES ANNALES

Les Annales prennent à tâche de tenir leurs lecteurs au courant de la vie littéraire et artistique. Les plus brillantes collaborations leur sont assurées. Ainsi, dans le numéro de cette semaine, paraissent des articles signés Maurice Barrès, Brieux, Hanotaux, Gustave Le Bon, Pierre Benoît, Zamacois, Yvonne Sarcey, Chrysale, la suite du roman de Marcel Prévost, les souvenirs d'enfance de François Fabié, etc.

En vente partout le n° : 60 centimes.

## BULLETIN FINANCIER

Paris le 3 mai 1920.

Le mois débute par une excellente séance, toute la côte est en hausse, et les achats sont nombreux chez tous les intermédiaires.

Les changes sont un peu détendus et nos rentes fermes, le 5 0/0 amortissable libéré a valu 100,70 et le non libéré 101,20, le 3 0/0 est à 56,60, le 5 0/0 à 87,50, le 4 0/0 1917 à 71,45 et le 1918 à 71,15.

Banques très recherchées, Paris 1840, Mobilier 619, Union 1675. Le bruit a circulé d'une augmentation imminente de capital de 50 millions de francs.

Les valeurs de chemins de fer sont calmes et celles de navigation soutenues. Suez 9.125.

Valeurs cuprifères fermes Rio Tinto 2.325, Tanganyika 152, Pétroliers soutenues, Royal à 60,400, Eagle à 636 et Shell à 730.

Fermets des diamantifères de Beers 1683, Jagersfontein 323, Mines d'or calmes, Randmines 195, Goldfields 102, Modderfontein 423.

Valeurs russes irrégulières, Bakou 4.700, Lianosoff 759, Platine 1.047 et Nord Caucasien 146.

En valeurs diverses, gros achats en Charbonnage du Tonkin à 8.900 et 8.945.

sous cette forme, nous avons voulu leur inspirer le goût de l'ordre et de l'épargne si nécessaire au lendemain de notre victoire et leur donner en exemple à tous ceux qui ont le droit d'achever l'œuvre héritée de nos grands Français tombés pour la défense et le relèvement de la Patrie. Puisse cette pensée répondre un peu à tous leurs sacrifices et faire planer sur nous en ce moment leurs belles âmes auxquelles les membres des Journées Figeacaises dédient pieusement en se séparant aujourd'hui la plaque de marbre qui sera fixée sur un mur de la Sous-Préfecture, siège du Comité, après qu'un être cher, qui les représentera tous dans cette circonstance, aura de sa petite main découverte la suscription écriée en lettres d'or comme celle qu'ils ont laissée sur le Grand Livre de l'Histoire.

De chaleureux applaudissements saluent les paroles de M. Laburthe, qui nous a dit : Une mignonne fille, orpheline de la guerre, répond en s'adressant au Comité : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :

La grande guerre a fait de nous des orphelins ; nos pères dorment pour toujours dans cette terre de France qu'ils ont arrosée de leur sang et nos mamans pleurent ; mais la Patrie s'applique à penser, les blessés de ceux qui restent. A votre tour, vous vous penchez affectueusement vers nous et avec les mots qui consolent, les appuis qui soulagent, vous apportez un adoucissement à nos souffrances. Vous avez montré à tous les héros et à tous les martyrs de la guerre, combattants, prisonniers, mutilés, blessés, veuves, et orphelins que Figeac n'oublie pas ses enfants. Aujourd'hui encore nous tenons vos mains secourables à ceux qui restent. Pour ceux qui ne sont plus, pour ceux qui survivent, pour nos glorieux combattants, pour nos pères disparus et pour nos orphelins qui saurons nous souvenir et leur dire pour vous dans nos prières, un éternel et reconnaissant, affectueux merci.

M. Laburthe embrasse la fillette qui de ses mains tremblantes enlève ensuite le voile qui recouvre la plaque commémorative sur laquelle se détache en lettres d'or l'inscription suivante :

LES JOURNÉES FIGEACAISES  
Œuvre locale de la grande Guerre  
Aux Enfants de Figeac  
Morts sur la Patrie.

La Marseillaise éclate. Le public vibrant en se dévouant.

La cérémonie se termine par la distribution des livrets de la Caisse d'Épargne. Belle et touchante manifestation qui clot dignement l'œuvre du Comité à qui nous sommes heureux d'adresser nos vives félicitations et nos remerciements pour l'expression de notre vive reconnaissance.

## Cajare

Conseil municipal. — Séance du 25 avril. — La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Branel, maire. M. Mirabel, nommé secrétaire, lit le procès-verbal qui est adopté.

Le Conseil nomme les mêmes membres de la Commission de contrôle des assurés à la retraite ouvrière et paysanne.

M. le Maire expose que M. l'abbé Verne demande 3.500 francs du terrain destiné à l'agrandissement du cimetière.

Le Conseil est d'avis de lui offrir comme dernière concession 3.250 fr.

Pour l'organisation de la journée des familles nombreuses, le Conseil décide de prier Mme Cousy, directrice de l'École publique et Mlle Bonnot, directrice de l'École libre, de désigner elles-mêmes les quêtesuses.

## Saint-Céré

Souscription. — Le montant de la première liste de souscription, en vue de l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de Saint-Céré morts pour la France, s'élève à la somme de 1.445 fr.

## Labastide-Murat

Syndicat Agricole. — Les membres du Syndicat agricole de Labastide-Murat sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu dimanche prochain 2 mai, à quinze heures (heure légale).

Cette réunion sera présidée par M. le Directeur des services agricoles du département du Lot.

## Souillac

Société des pêcheurs à la ligne. — La société s'est réunie mardi soir, 27 courant, 25 sociétaires sur une centaine étaient présents.

Le président donne lecture de la correspondance échangée avec l'inspecteur des eaux et forêts, le préfet et le ministre de l'Agriculture, faisant savoir que le prix du tergerme du lot n° 10 (qui est le lot de la Société), devra être porté de 450 fr. à 300 fr. pour un motif que ce lot est agrandi de 500 mètres que formait l'ancienne réserve.

Il a été offert 1.200 fr. de ce lot, par un pêcheur de la contrée. C'est donc un cadeau de 900 fr. que l'administration veut bien consentir à la Société.

Il a été décidé que la société garderait le lot pour la somme de 300 fr. par an. En conséquence, la nouvelle cotisation sera portée de 2 fr. à 4 fr.

Pour les fondateurs de garde pêche, le président fait appel à la bonne volonté des sociétaires. M. Roche veut bien accepter d'être provisoirement garde pêche bénévole, et assumer.

## Les démobilisés de la classe 1918 ont droit à la prime

La commission de l'armée a émis l'avis qu'il y avait lieu, conformément aux dispositions législatives régissant la matière d'attribuer la prime de démobilisation aux démobilisés de la classe 1918. Elle a estimé d'autre part que les démobilisés de cette classe devaient bénéficier de l'indemnité d'habillement.

## Qui l'a perdue ?

Il a été trouvé lundi matin sur les Boulevards une certaine somme en billets.

La réclamer chez M. Paul Clary, horticulteur, boulevard Gambetta, 9.

## Figeac

Journées figeacaises. — La cérémonie patriotique que nous avions annoncée s'est déroulée le 25 avril sous un soleil radieux et devant une foule nombreuse et recueillie sur la place Vivat, en face des jardins de la Sous-Préfecture. Toutes les associations de la ville étaient présentes. La société musicale « Les artisans réunis » prêtait son concours.

M. Laburthe, notre distingué et sympathique Sous-Préfet, Président du Comité des Journées figeacaises, entouré de la Municipalité et des membres du Comité prend la parole en ces termes :

C'est pas à moi, dit-il, qui devrais revenir l'honneur de présider cette cérémonie, mais mon prédécesseur, M. Olivier, fondeur de cette œuvre des Journées Figeacaises. Cependant, puisque par suite des circonstances, je lui succède aujourd'hui comme il m'avait lui-même succédé, permettez-moi d'après lui avoir adressé le souvenir et le compliment de Figeac, je rappelle le rôle qu'il a joué de dévoués collaborateurs groupés en ce moment autour de moi et auxquels j'ai aussi le devoir de rendre publiquement hommage en les nommant. Ce sont : M<sup>rs</sup> Michaud, Carrière, Lagascine, Leymarie et M<sup>rs</sup> Leygonie, Hébrard, Daynac, Frézals, Aliq, Calamy, Guilhem, Carayrou, Martin, Desplats, Carrière, Moulène, Guérard, Cérède, Malrieu, Balmary, abbé Berty, Louthoux, Dome, Delmas, Lagascine.

Tous ont apporté à la tâche des « Journées Figeacaises » une activité dictée par le généreux et patriotique élan de leurs cœurs, et ma qualité de président occasionnel, arrivé parmi eux alors que déjà tout était fait, me libère de toute modestie pour leur décerner les éloges qui leur reviennent et provoquer comme couronnement de leur œuvre, la reconnaissance populaire qui est la plus belle récompense du civisme. Qu'ils soient bien en mesure, et ce faisant, je ne crois diminuer en rien les autres mérites, de citer à part le rôle de M. Leygonie, qui s'est prodigué durant toute la guerre dans les envois de colis à nos prisonniers, et celui de M. Carrière qui, avec M. Deigne, auquel nous adressons notre salut cordial, s'est donné de toute son âme à l'administration de la caisse de secours. Je regrette que le plume de cet administrateur scrupuleux et dévoué, à laquelle je dois le compte rendu qui va suivre, mette à mon service de retracer l'œuvre des « Journées Figeacaises », le frein d'une discrétion qui est toute à son honneur comme à celui du comité dont il est l'interprète.

Le Comité des Journées Figeacaises, dit ce compte rendu, est né en janvier 1916. Elle fut fondée par M. Olivier, sous-préfet de Figeac, qui apporta à sa parfaite réussite tout son zèle et tout son dévouement. Le comité constitué avait tout d'abord pour but l'organisation des diverses journées de guerre, placées sous le patronage du gouvernement et dues à l'initiative des grandes associations qui s'étaient fondées dans l'intention de secourir les victimes de la guerre. Mais il crut aussitôt et avec raison qu'une œuvre purement locale était nécessaire à côté des diverses œuvres nationales qui surgissaient chaque jour. Figeac se devait en effet de secourir à son passé de souffrir d'une façon toute particulière à ses enfants mobilisés, à ses blessés, à ses prisonniers en leur apportant, avec un peu de reconfort matériel, l'assurance que la petite patrie ne les oubliait pas ; le comité décida donc qu'une caisse de secours serait immédiatement créée à leur profit.

Cette caisse fut alimentée pendant toute la durée de la guerre, et sans qu'une seule fois Figeac ait manifesté de la lassitude par le produit de souscriptions, quêtes, ventes d'insignes, diplômes, cartes postales, organisations de concerts, tombolas, concours de tir, culture de la pomme de terre. C'est ainsi que fut recueillie une somme totale de 132 fr. à laquelle on donna les affectations suivantes :

- Aux blessés des deux hôpitaux... 3.233
- Aux combattants et prisonniers... 7.471
- Aux élèves serbes du Collège... 386
- Aux écoles de la ville (prélevement fait sur la vente des pommes de terre, main d'œuvre scolaire)... 490
- Aux œuvres départementales... 300
- A l'association des mutilés... 500
- Aux démobilisés et œuvres de guerre... 680
- Aux orphelins de la guerre... 5.000
- Pour la plaque commémorative... 313

C'est par ces deux dernières opérations, continue M. Laburthe, que se clôture aujourd'hui la gestion de l'œuvre, en donnant lieu à la petite manifestation qui se déroule et à laquelle nous nous réjouissons d'avoir bien voulu vous rendre.

Les hostilités étant terminées et les poilus rentrés chez eux, le Comité a pensé que les fonds dont il dispose encore ne pouvaient pas trouver de meilleure affectation que celle qui consistait à honorer les morts de la grande guerre dans leur mémoire et dans leurs affections.

La distribution de livrets de Caisse d'Épargne aux orphelins répond à cette préoccupation. En remettant à chacun d'eux 100 fr.

garçon très blond, aux cheveux en brosse, aux yeux bleus, presque muet, et c'était tout. Depuis son installation à Saint-Sauveur elle n'avait pas mis le pied hors de la propriété. Le nouvel ami de sa fille était donc un inconnu pour Louise, et l'examen qu'elle se préparait à lui faire subir devait être complet.

Assise près de la cheminée, où flambait un bon feu, car les soirées commençaient à devenir fraîches, Mme Herbelin causait avec le professeur Cendrion. Elle se leva pour aller au-devant du directeur et le présenta au savant qui l'accueillit avec un sourire. Le colonel souhaita le bonjour au jeune homme, puis le laissa serrer la main à Raoul et saluer timidement Cécile. Herbelin, dans son cabinet, achevait de signer le courrier du soir.

Laroque, seul en présence de Mme Herbelin et du professeur, car Cécile et Raoul s'étaient écartés dans un coin du salon où ils bavardaient avec Mlle Pellegriin, demeura troublé, cherchant autour de lui un auxiliaire. Mais il se vit complètement abandonné à lui-même. Mlle Herbelin le regardait de loin avec intérêt, mais pour aller jusqu'à elle il fallait franchir la moitié du salon, passer auprès du colonel embusqué à la table du milieu derrière un journal qu'il parcourait d'un air rageur, et le malheureux Laroque n'en trouva pas le courage.

Il ne bougea donc pas, planté à deux pas du membre de l'Institut et de la femme de son patron, qui l'observait avec des regards qu'il soupçonnait malicieux. Il en avait au front une sueur d'angoisse et eût donné n'importe quoi pour n'avoir plus ni jambes ni bras, car il ne savait qu'en faire à cette heure critique. Il se disait : Pourvu que Mme Herbelin ne me parle pas de la truite ! Qu'est-ce que je pourrais répondre sans être ridicule ? Et que penserait-on de ce directeur d'usine qui pêche à la ligne, au lieu de s'occuper de ses affaires ? Il lui semblait que Cécile, dans son coin, racontait à Raoul Pérignon cette aventure et qu'ils en riaient tous deux, malgré les airs de blâme de Mlle Pellegriin. La voix de Mme Herbelin calma son malaise :

— Notre ami le professeur Cendrion est fort curieux, Monsieur Laroque, d'expérimenter, avec mon mari, les nouveaux appareils électriques que vous avez construits. Est-ce que ce sera possible demain ?

— Replacé sur son terrain le directeur retrouva toute sa présence d'esprit, et instantanément son cerveau, fermé par l'appréhension d'une faute d'étiquette, se rouvrit et il put parler.

— Madame, tout est possible. Il suffira que M. Herbelin donne des ordres. Mais il faudra prendre de bien grandes précautions, si les expériences doivent être poussées à fond.

— Qu'entendez-vous par là ? demanda Mme Herbelin. Y aurait-il du danger ?

Un coup d'œil de Cendrion arrêta la parole sur les lèvres de Laroque. Le savant, avec une tranquillité parfaite, répondit à Louise :

— Il y a toujours des risques à courir quand on fait des expériences. Mais soyez sans inquiétudes, chère Madame, on ne commet pas bénévolement d'imprudences... Je ne suis pas venu à la campagne pour me faire tuer. Et nous modérerons l'enthousiasme de cette jeunesse. Pérignon est très bien stylé, et quant à vous, Monsieur Laroque, j'imagine que vous êtes obsédant et que vous ne faites que ce que l'on vous dit de faire ?

Le jeune homme protesta de son désir de complaire à son patron et à l'illustre maître, il sut trouver les mots qu'il fallait pour se montrer déférent sans bassesse. Louise se rendit compte, en ce moment, avec beaucoup de netteté, du caractère de Laroque. Elle le vit très franc, avec une nuance de réserve causée par l'infériorité de sa position, très dévoué à Herbelin, un peu naïf et sans aucun usage du monde, mais protégé contre les maladrances par une sorte de tact naturel. Physiquement il était bien, encore qu'un peu lourd de construction. Elle lui demanda à brûle-pourpoint :

— De quel pays êtes-vous, Monsieur Laroque ?

— Madame, je suis Lorrain, répondit-il.

Et sa bonne figure carrée, avec

## CAMIONS-AUTOS

# PRESSE HYDRAULIQUE

Montage exclusif de Bandages « BERGOUGNAN »

VIDALLAC, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

## Automobiles André Citroën

LIVRAISON IMMEDIATE

### TOURISME — RENSEIGNEMENTS

### LOCATION D'AUTOMOBILES

Huiles « La Semeuse »

BUREAU DÉPARTEMENTAL :

## J.-B. NOUYRIT

24, boulevard Gambetta, CAHORS

Imprimerie COUÉSLANT (personnel intéressé)  
Le Gérant : A. COUÉSLANT.

## Le Droit de l'Enfant

PAR  
Georges OMNET

### VI

— Vous l'aimerez tout de suite. Il est impossible d'être plus simple et plus accueillant.

Comme ils finissaient de causer, tout en regardant des épures, David entra dans le cabinet de son directeur et dit :

— J'ai ce soir, chez moi, quelques amis : voulez-vous venir dîner avec nous, Laroque ?

Le directeur rougit. C'était, depuis l'installation de son patron à Saint-Sauveur, la première fois qu'il y était invité. Il répondit par un remerciement et échangea avec Raoul un regard satisfait.

— Eh bien ! A sept heures, et en jaquette, n'est-ce pas ? Nous sommes en famille.

Ce n'était pas sans curiosité que Mme Herbelin attendait l'arrivée du directeur de l'usine. Dans les rares occasions où elle était venue à la Neuville, depuis trois ans, Laroque avait à peu près échappé à son attention. Elle se rappelait un grand

— Oui, il est plus sérieux, et c'est peut-être tant pis pour lui... — Pourquoi ? — Parce qu'il est moins amusant, étant moins naturel.

— Tu crois qu'il y a de l'affectation dans son attitude ? — Il me semble.

— Dans quel but ? — Cécile leva les yeux, regarda sa mère avec un air curieux et de son coupe-papier frappant le dos de son livre :

— Ah ! Voilà ! Je ne le sais pas... Mais papa et toi vous le savez peut-être ?

(A suivre).

## Marché de La Villette

3 Mai 1920

ESPECES	ENTRÉES	REVENUS	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif
			1 <sup>er</sup> qual. 2 <sup>nd</sup> qual. 3 <sup>rd</sup> qual.

Bœufs...	3.603	»	4,30 4,00 3,50
Vaches...	1.444	»	5,75 5,25 4,75
Taureaux...	5.997	»	7,00 6,50 5,75
Veaux...	1.428	»	7,20 7,00 6,50
Moutons...			
Porcs...			

OBSERVATIONS. — Vente bonne, même cours.